ABC DIGITAL TOUCH
SASU au capital de 1 000,00 €
Adresse : 229 Rue Saint honore, Paris 1
RCS Paris 948881081

Procès verbal de décision unilatérale de l'actionnaire unique en date du 30/06/2025

Le 30/06/2025 à 10h00, au siège social de la société, le Président de la société ABC DIGITAL TOUCH, à savoir Florent Bronchain (ci-après l'"Associé Unique") a décidé de prendre les décisions suivantes :

Résolution n°1 : Approbation des comptes

L'Associé Unique après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 tels qu'ils ont été présentés et qui font apparaître un déficit de SOIXANTE-CINQ MILLE TROIS CENT SOIXANTE-SEPT EUROS ET TRENTE-SIX CENTIMES (65 367,36 €), ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Associé Unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard des articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts.

En conséquence, l'associé unique donne quitus à la présidence pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution est adoptée par L'Associé Unique.

Résolution n°2 : Affectation du résultat

L'Associé Unique décide d'affecter le déficit de l'exercice clos le 31/12/2024, s'élevant à SOIXANTE-CINQ MILLE TROIS CENT SOIXANTE-SEPT EUROS ET TRENTE-SIX CENTIMES (65 367,36 €) de la manière suivante :

Report à nouveau : SOIXANTE-CINQ MILLE TROIS CENT SOIXANTE-SEPT EUROS ET TRENTE-SIX CENTIMES (65 367,36 €)
Apurement des pertes par prélèvement sur les réserves : ZÉRO EURO (0,00 €)

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et pris connaissance des comptes arrêtés au 31/12/2024, décide en application de l'article L 225-248 du code de commerce qu'il n'y a pas lieu de prononcer la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter de ce jour.

L'Associé Unique prend acte que la décision doit faire l'objet des mesures de publicité prévues par la loi et que la Société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, soit de réduire son capital d'un montant au

moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur des réserves, soit de reconstituer les capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividendes versés
2023	0,00 €
2022	0,00 €
2021	0,00 €

Cette résolution est adoptée par L'Associé Unique.

Résolution n°3 : Conventions réglementées

L'Associé Unique, après avoir entendu le rapport spécial du Président mentionnant l’absence de conventions de la nature de celles mentionnées à l’article L. 227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Résolution n°4 : Rémunération du Président

L'Associé Unique, approuve la rémunération du Président qui, au titre de l’exercice clos le 31/12/2024 se monte à 0,00 €.

L'Associé Unique décide de fixer la rémunération du Président à 0,00 € pour l’exercice 2025, les cotisations sociales afférentes seront intégralement prises en charge par la société.

Il peut décider d’une rémunération moindre, voire nulle.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Résolution n°5 : Pouvoir donné pour accomplissement des formalités

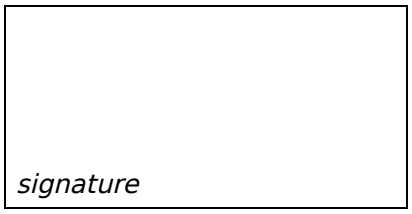
L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal afin d'accomplir toutes les formalités consécutives aux décisions prises.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par L'Associé Unique.

Florent Bronchain, Associé Unique



ABC DIGITAL TOUCH
94888108100012
Montants exprimés en euros
Exercice du : 01/01/2023 au 31/12/2024

BILAN 2024

BILAN ACTIF	Exercice 2024			Exercice 2023
	Brut	Amorts	Net	Net
Actionnaires - Capital souscrit non appelé	**0**		**0**	**0**
Immobilisations incorporelles	**0**	**0**	**0**	**0**
Immobilisations corporelles	**0**	**0**	**0**	**0**
Immobilisations financières	**0**	**0**	**0**	**0**
Total actif immobilisé	0	0	0	0
Stocks et en-cours	**0**	**0**	**0**	**0**
Fournisseurs débiteurs	**0**		**0**	**0**
Créances	**20613**	**0**	**20613**	**0**
Crédit de TVA	20613		20613	0
Associés - Comptes d'apport en société	**0**		**0**	**0**
Disponibilités	**0**		**0**	**0**
Banque 1	0		0	0
Charges constatées d'avance	**0**		**0**	**0**
Total actif Circulant	20613	0	20613	0
TOTAL ACTIF	**20613**	**0**	**20613**	**0**

BILAN PASSIF	Exercice 2024	Exercice 2023
	Net	Net
Capital	**1000**	**0**
Capital souscrit appelé versé	1000	0
Primes d'émission	**0**	**0**
Réserves	**0**	**0**
Report à nouveau	**0**	**0**
Résultat de l'exercice	**-65367**	**0**
Total Capitaux Propres	-64367	0
Dettes financières	**74651**	**0**
Emprunt	-260	0
Associés - Comptes courants	74911	0
Clients créditeurs	**0**	**0**
Dettes d'exploitation	**10330**	**0**
Remboursement de taxes sur le chiffre d'affaires demandé	10330	0
Total Dettes	84981	0
Produits constatés d'avance	0	0
TOTAL PASSIF	**20613**	**0**

ABC DIGITAL TOUCH
SASU au capital de 1 000,00 €
Adresse : 229 Rue Saint honore, Paris 1
RCS Paris 948881081

Procès verbal de décision unilatérale de l'actionnaire unique en date du 30/06/2025

Le 30/06/2025 à 10h00, au siège social de la société, le Président de la société ABC DIGITAL TOUCH, à savoir Florent Bronchain (ci-après l'"Associé Unique") a décidé de prendre les décisions suivantes :

Résolution n°1 : Approbation des comptes

L'Associé Unique après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 tels qu'ils ont été présentés et qui font apparaître un déficit de SOIXANTE-CINQ MILLE TROIS CENT SOIXANTE-SEPT EUROS ET TRENTE-SIX CENTIMES (65 367,36 €), ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Associé Unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard des articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts.

En conséquence, l'associé unique donne quitus à la présidence pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution est adoptée par L'Associé Unique.

Résolution n°2 : Affectation du résultat

L'Associé Unique décide d'affecter le déficit de l'exercice clos le 31/12/2024, s'élevant à SOIXANTE-CINQ MILLE TROIS CENT SOIXANTE-SEPT EUROS ET TRENTE-SIX CENTIMES (65 367,36 €) de la manière suivante :

Report à nouveau : SOIXANTE-CINQ MILLE TROIS CENT SOIXANTE-SEPT EUROS ET TRENTE-SIX CENTIMES (65 367,36 €)
Apurement des pertes par prélèvement sur les réserves : ZÉRO EURO (0,00 €)

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et pris connaissance des comptes arrêtés au 31/12/2024, décide en application de l'article L 225-248 du code de commerce qu'il n'y a pas lieu de prononcer la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter de ce jour.

L'Associé Unique prend acte que la décision doit faire l'objet des mesures de publicité prévues par la loi et que la Société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, soit de réduire son capital d'un montant au

moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur des réserves, soit de reconstituer les capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividendes versés
2023	0,00 €
2022	0,00 €
2021	0,00 €

Cette résolution est adoptée par L'Associé Unique.

Résolution n°3 : Conventions réglementées

L'Associé Unique, après avoir entendu le rapport spécial du Président mentionnant l’absence de conventions de la nature de celles mentionnées à l’article L. 227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Résolution n°4 : Rémunération du Président

L'Associé Unique, approuve la rémunération du Président qui, au titre de l’exercice clos le 31/12/2024 se monte à 0,00 €.

L'Associé Unique décide de fixer la rémunération du Président à 0,00 € pour l’exercice 2025, les cotisations sociales afférentes seront intégralement prises en charge par la société.

Il peut décider d’une rémunération moindre, voire nulle.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Résolution n°5 : Pouvoir donné pour accomplissement des formalités

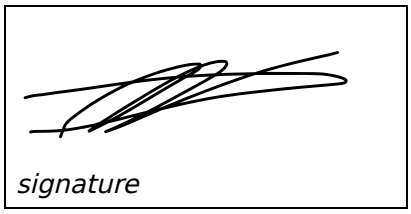
L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal afin d'accomplir toutes les formalités consécutives aux décisions prises.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par L'Associé Unique.

Florent Bronchain, Associé Unique



signature

ABC DIGITAL TOUCH
94888108100012
Montants exprimés en euros
Exercice du : 01/01/2023 au 31/12/2024

Compte de résultat 2024

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2024
	Net
Chiffre d'affaires	**32352**
Vente de service	32350
Autres gains divers	1
Total des produits d'exploitation	**32352**
Achats	**1233**
Prestation de service	1054
Eau, gaz, électricité	178
Services extérieurs	**96041**
Loyers et charges locatives	3874
Abonnements logiciels	16200
Frais divers	113
Publicité, publications, relations publiques	63472
Frais de déplacements	6406
Véhicule et carburant	5431
Restaurants et repas d'affaires	279
Internet, téléphone et frais postaux	124
Services bancaires	141
Impôts et taxes	**0**
Rémunérations et charges sociales	**0**
Dotations aux amortissements et aux provisions	**0**
Autres charges d'exploitation	**5**
Pertes diverses	5
Total des charges d'exploitation	**97278**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-64926**
Produits financiers	**-441**
Total des produits financiers	**-441**
Total des charges financières	**0**
RESULTAT FINANCIER	**-441**
RESULTAT COURANT	**-65367**
Total des produits exceptionnels	**0**
Total des charges exceptionnelles	**0**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**0**
Impôts sur les bénéfices	**0**
RESULTAT DE L'EXERCICE	**-65367**